



Déclaration CHSCT du 25 avril 2017

Avis des représentants FO du personnel CHSCT 06 sur le déploiement de l'application RIALTO MEMO dans les brigades départementales de vérifications et dans les pôles de contrôle et d'expertise

Alors que la campagne d'évaluation s'achève, il est temps de faire un nouveau point sur le rejet de « l'outil » Mémo.

RIALTO MEMO est une application déployée dans l'urgence par la note DG du 22/07/2016, sortie subrepticement pendant les congés, prévoyant une formation des agents au pas de charge qui n'est qu'une nouvelle version de l'application RIALTO Investigation, toilettée à la suite du rejet massif des vérificateurs DIRCOFI et à son boycott dès janvier 2013 par les agents.

Sur le plan national, le mouvement de boycott est massif et généralisé. Cela est acquis ; les collègues ont très majoritairement compris où était le piège.

On pourra seulement déplorer que certains Directeurs continuent à porter la « bonne » parole, sans barguigner et sans le moindre égard pour l'implication des agents dans les missions de contrôle fiscal et de lutte contre la fraude, et leur compétence, pourtant reconnues.

Force est de constater que : que ce soit pour cette « réforme » ou pour toutes les autres atteintes au service public des Finances, les scrupules semblent pouvoir, parfois, être apaisés par des payes et des primes mirobolantes... pour certains...

Pour les Alpes Maritimes, comme pour la plupart des Directions, la prochaine étape est le CHS, qui se prononcera sur cette tentative de « rationalisation » du suivi du contrôle fiscal.

Les représentants FO rappelleront à cette occasion l'analyse faite par l'immense majorité des agents et la totalité de leurs OS, à savoir le manque de souplesse de l'outil, la lourdeur des applications constituant un frein à l'appréhension des dossiers (informations à saisir, navigation dans les menus, validation de toutes les étapes par le chef de brigade).

En résumé, les arguments « publicitaires » mis en avant par Bercy et repris par les Directions locales ne tiennent pas la route pour ceux qui exercent sur le terrain, chefs de service compris.

Plus précisément :

1 – l'argument de l'aide apportée aux jeunes collègues, (par exemple avec des fiches METHODODO qui existaient depuis plus de 15 ans, bien avant RIALTO et qui n'ont même pas été mises à jour pour la circonstance), est carrément une escroquerie, au moment même où nos formations sont réduites comme peau de chagrin. À ce jour, RIALTO n'est en rien un outil de soutien technique.

Par ailleurs, le côté chronophage de l'outil étant énorme au niveau des chefs de service, ceux-ci auront d'autant moins de temps à consacrer aux collègues qui débutent dans ce métier. Surtout avec toujours plus de vérificateurs à gérer ! Sans compter, que les chefs de brigade pourront retoquer les mentions portées par leurs vérificateurs sans leur consentement...

RIALTO MEMO est aussi une application chronophage par son exigence de justification pour les agents au détriment de leur cœur de métier (application de la loi fiscale et lutte contre la fraude). Aucune mesure de temps supplémentaire passé à remplir tous les items de la nouvelle application n'a été prise en compte.

2 – la mémorisation n'est pas améliorée par rapport à Rialto . Les doublons et les omissions par rapport aux autres applications comme Alpage ne sont aucunement visés. Les liaisons ne sont pas simplifiées. Seule une partie de certaines procédures est suivie telles : les vérifications, jusqu'au moment où cessent les interventions des vérificateurs à l'extérieur, (rien pour les ESFP, rien pour l'après 3926, rien pour le recouvrement, les GARR, etc.). De plus, la mémorisation des travaux des vérificateurs est déjà dans RIALTO par le scannage des pièces des dossiers (mais peut-être certains ne savent pas les lire...) !!! Par ces redondances, la charge de travail des vérificateurs et des chefs de brigade augmente et aggrave les conditions de travail.

Enfin, l'absence de « requête » de l'application démontre bien que le but réel n'est pas de permettre une mutualisation de l'information entre vérificateurs et programmeurs, entre brigades, mais bien de normaliser, et de standardiser le contrôle, au détriment du cœur du métier.

Le ressenti basé sur l'analyse collective des acteurs du contrôle fiscal est clair. Le but est bien la surveillance interne et la traçabilité, destinées à permettre la fameuse évaluation quinquennale des compétences des vérificateurs et de leurs chefs de brigade. Cette traçabilité et cette obligation de formalisation des échanges entre le chef de service et son agent révèlent le peu de confiance que Bercy place en ses personnels.

Perte d'autonomie du vérificateur, normalisation du contrôle fiscal, risque de standardisation des investigations en toute méconnaissance des spécificités des contrôles, importance du temps passé à compléter les différentes rubriques, lourdeurs et redondances...

Chacun va devoir passer plus de temps à se justifier, qu'à faire effectivement son travail de recherche des infractions, et de lutte contre la fraude.

A quand les caméras dans les bureaux et les GPS au poignet des vérificateurs ! Avec la clé 3G, ça commence déjà. Par contre, pour ce qui est de l'accès à internet aux vérificateurs, tous les prétextes sont bons pour dire « niet » : manque de moyens, problèmes de sécurité. Pourtant, les chefs de brigade ne sont visiblement pas concernés par les mêmes problèmes de sécurité ou de moyens ; ils ne vont pas sur le terrain, mais accèdent à internet.

Au final, la DGFIP veut mettre un dispositif contraignant pour s'assurer que ses agents du contrôle fiscal, font bien leur travail, en raison d'un manque sournois de confiance à leur égard et/ou pour les pressurer en ces temps de suppressions d'emplois ?

Rappelons-nous, les premières tentatives « Bercyniennes » de faire évaluer notre travail par les contribuables vérifiés...(enquête de satisfaction !!!! Méthode libéralo-démagogique au détriment de la protection de ces agents). Comment les agents pourraient-ils ne pas se sentir dévalorisés et menacés par tout ce fatras infantilisant ?

Et la mission de contrôle fiscal et de lutte contre la fraude dans tout ça ? Oubliée, rabaisée !

Chacun d'entre nous sait que notre compétence est acquise vérification après vérification, par l'auto-formation, par le soutien des collègues, et parfois, pour les plus chanceux, par celui du chef de service.

De même, l'époque est à la diminution du temps disponible pour ceux qui programment nos VG et au comportement toujours plus dilatoire des contribuables et de leurs conseils. Ce double mouvement, ajouté au manque de disponibilité et de technicité des chefs de service, pourrait obérer nos capacités de travail.

Pas question, donc, d'accepter de perdre du temps avec un logiciel dont l'unique objectif est de permettre à des Directeurs d'obtenir de beaux tableaux et de belles courbes pour juger et mettre en concurrence ses personnels qualifiés...

Aujourd'hui, ce CHSCT doit formuler un avis sur l'application RIALTO MEMO qui relève de la notion de projet important, modifiant les conditions de santé et de sécurité ou les conditions de travail (décret du 28 mai 1982 relatif à l'hygiène et à la sécurité au travail).

Les représentants FO des personnels en CHSCT des Alpes Maritimes, à la vue de l'ensemble des constats, ci-dessus et des risques identifiés, considèrent que l'application RIALTO MEMO est inutile et s'agissant des métiers et n'est qu'un gâchis de temps et d'argent des contribuables.

Face à ce mépris de la mission contrôle fiscal, ils recommandent le rejet massif de RIALTO MEMO.